

2025 Reporting article 29 de la Loi Énergie Climat

June 2026

ANNEXE B

STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PREVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, POUR LES ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE BILAN OU D'ENCOURS, NON ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Machina Capital reconnaît que la prise en compte de la durabilité crée une valeur à long terme pour toutes les parties prenantes. Elle travaille à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses activités quotidiennes. Malgré son utilisation croissante des données ESG, à l'heure actuelle, Machina Capital n'intègre pas les risques liés à la durabilité dans ses décisions d'investissement.

Machina Capital ne tient pas compte des impacts défavorables de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4 du SFDR, car elle considère que sa stratégie et sa taille ne lui permettent pas de le faire. Machina Capital surveille l'évolution des pratiques de reporting et peut appliquer le cadre de l'article 4 à l'avenir si elle estime que cela est pratique et approprié.

B. Moyens internes déployés par l'entité

En tant qu'acteur responsable, nous affirmons notre engagement en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) à l'échelle de l'entreprise. Cette démarche structurante guide notre stratégie, nos pratiques internes et nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes. Nous intégrons progressivement les enjeux de durabilité dans notre gouvernance, nos processus opérationnels et nos choix technologiques, dans une logique d'amélioration continue.

Responsabilité environnementale interne :

Nous nous engageons à maîtriser notre impact environnemental en réduisant les plastiques à usage unique, recyclant le matériel informatique obsolète, optimisant l'usage des outils numériques pour limiter le gaspillage, et en améliorant l'efficacité énergétique (chauffage par matériel informatique, extinction automatique des appareils). Nous limitons notre empreinte carbone liée à la mobilité en privilégiant les déplacements responsables, en remplaçant les

réunions physiques par des réunions à distance. L'électricité consommée dans nos bureaux est 100 % renouvelable, via un fournisseur compensant les émissions de CO₂.

Engagement envers nos collaborateurs :

Machina Capital est une petite entreprise technologique innovante qui valorise une organisation non hiérarchique et une culture collaborative et inclusive. Nous encourageons l'apprentissage et le développement professionnel, veillons au bien-être de notre équipe grâce à des modalités de travail flexibles, et soutenons l'autonomisation des jeunes via un programme de stages destiné aux étudiants.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Machina Capital a mis en place une démarche progressive d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de sa gouvernance. Malgré une organisation de taille réduite, les enjeux de durabilité sont pris en considération dans les décisions stratégiques et l'évolution des pratiques internes.

Les questions relatives aux critères ESG sont régulièrement abordées par le comité de direction, notamment en ce qui concerne les choix technologiques, les politiques internes et la gestion des risques. Cette prise en compte s'appuie principalement sur des échanges qualitatifs, avec pour objectif le développement futur d'indicateurs et d'outils de suivi plus formalisés.

Les principes de transparence, d'éthique et de responsabilité sociale sont au cœur de nos processus décisionnels, sans prétendre à une conformité immédiate ou totale avec l'ensemble des standards du marché. L'objectif est de renforcer progressivement la gouvernance ESG de l'entité, en tenant compte des ressources disponibles, de la taille de l'entreprise et des attentes croissantes des parties prenantes.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Machina Capital ne déploie pas de stratégie formelle d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion. Cette absence s'explique par la taille réduite de l'entité et la nature de ses activités, qui ne nécessitent pas encore la mise en œuvre d'une telle démarche. Néanmoins, Machina Capital demeure attentive aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux attentes croissantes des parties prenantes, et se réserve la possibilité d'intégrer une stratégie d'engagement adaptée dans ses pratiques futures.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Machina Capital n'est pas alignée avec la taxonomie européenne concernant les activités liées aux combustibles fossiles. Machina Capital suit attentivement les évolutions réglementaires en matière de taxonomie et d'investissement durable, afin d'adapter ses pratiques en fonction des exigences futures et des attentes des parties prenantes.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Machina Capital n'est pas encore alignée avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, ni avec la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement. Machina Capital suit attentivement les évolutions réglementaires en la matière, afin d'adapter ses pratiques en fonction des exigences futures et des attentes des parties prenantes.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

Machina Capital n'a pas encore formalisé de stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité. L'entité suit néanmoins les évolutions réglementaires et scientifiques, et envisage d'intégrer ces enjeux selon les attentes des parties prenantes et les meilleures pratiques sectorielles.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Machina Capital ne dispose pas encore de démarche formelle intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques liés au changement climatique et à la biodiversité. L'entité reste attentive aux évolutions réglementaires et envisage d'adapter ses pratiques en conséquence.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

La section I n'est pas applicable à Machina Capital. Machina Capital relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux informations à publier en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).